



Programme de la Formation de Recyclage

Encadrement de Chantier - Sous-Section 3

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012

Contenu et Objectifs de la formation

2 jours

Mettre à jour les connaissances du travailleur en tenant compte notamment de l'évolution des techniques et de la réglementation

Et principalement :

- ✓ connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- ✓ connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- ✓ connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- ✓ connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- ✓ connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- ✓ être capable d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante
- ✓ connaître les notions d'aéroulque
- ✓ être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

- ✓ être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement

Sont notamment visées :

- ✓ les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
- ✓ les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- ✓ la mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéroulque de chantier
- ✓ les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- ✓ être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures
- ✓ être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- ✓ être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers

- ✓ assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement

- ✓ être capable de choisir des EPI adaptés
- ✓ être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- ✓ connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Etre capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer

Validation de la formation

Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Pédagogie

- ✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses
- ✓ Mises en situation sur plate-forme pédagogique

Animation

Par des formateurs titulaires de l'attestation de compétence délivrée par l'INRS – OPPBTP

Nombre de stagiaires

10 personnes maximum conformément à la législation

Public

- ✓ Encadrement de chantier sous-section 3
- ✓ A réaliser 3 ans après la formation de recyclage précédente

Pré requis

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail
- ✓ Fournir l'attestation de compétence de la formation précédemment suivie
- ✓ Maîtriser la langue française. Merci de nous contacter le cas échéant

www.norrac.fr

Organisme de Formation certifié



Certification de produits et services
CPS FRA 0010/2012/AMI-53/30

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Plateforme Aix-en-Provence

22, rue Gustave Eiffel - La Verdière I
13880 VELAUX

Tél : 04 42 740 100 - Fax : 04 42 81 20 95

Plateforme Lyon

151, impasse de la Balme
69800 SAINT-PRIEST

Tél : 04 78 42 42 66

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000,00 € - RCS AIX 417 529 781 - SIRET : 417 529 781 00078